

Laval, le 7 janvier 2026

**Ingrid POTTIER – Coordinatrice parentalité**

partenariat-parentalite@caf53.caf.fr

02.43.67.76.26

Objet : Appel à projet lieux ressources parentalité  
Fonds National Parentalité – Axe 3

Madame, monsieur,

**« Parce qu'il n'existe pas de mode d'emploi pour être parent, proposons aux familles et aux acteurs de la parentalité un lieu ressource, plein d'idées et d'outils, pour partager ».**

Acteur engagé aux côtés des familles et des partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Mayenne ambitionne de voir se construire une offre globale de service en direction des parents pour les soutenir dans leur rôle.

Bien qu'il existe aujourd'hui sur notre département un certain nombre de structures, de dispositifs qui cherchent à développer des actions en faveur du soutien à la parentalité, force est de constater que ceux-ci se développent de façon encore trop hétérogène sur les territoires et demeurent peu visibles pour les parents, pourtant en recherche de repères.

Dans la perspective de favoriser l'accessibilité des familles vers l'offre qui lui est dédiée, **la Caf de la Mayenne déploie un levier complémentaire en ouvrant un appel à projet pour accompagner le développement de lieux ressource parentalité sur notre département.**

Ainsi, en proposant un service bien identifié, les lieux ressource de type « maison des familles » ou encore « maisons des 1000 premiers jours » se définissent comme des lieux de repères où les parents peuvent se ressourcer, des lieux où chacun peut à la fois expérimenter le collectif et trouver des réponses individualisées en matière de soutien à la parentalité.

Un lieu ressource parentalité poursuit un **double objectif** :

- Proposer un accueil inconditionnel à tout parent ;
- Mais aussi, faciliter la coordination des actions parentalité au niveau local.

Pour répondre aux enjeux de mobilité, particulièrement marqués dans notre département rural, le projet devra proposer un lieu d'accueil fixe, complété par une offre itinérante (sous forme de multisites ou de dispositif mobile). Pour autant, qu'ils soient sur site ou en itinérance, les espaces dédiés devront impérativement, permettre l'intimité des échanges individuels et les conditions adaptées pour animer des activités collectives.

**Critères attendus :**

- Accessibilité pour tous les parents, sans condition ;
- Lisibilité et visibilité de l'offre locale et départementale ;
- Capacité à travailler en réseau avec les acteurs locaux ;
- Itinérance à développer pour aller vers les familles les plus éloignées.

**Pour répondre à cet appel à projets :**

- Consultez le référentiel national de financement de la branche Famille ;
- Prenez connaissance du cahier des charges d'un lieu ressource parentalité ;
- Consultez l'espace partenaires sur le caf.fr pour les modalités d'instruction :  
👉 <https://caf.fr/partenaires/caf-de-la-mayenne/partenaires-locaux>
- Déposez votre demande de financement sur le site national Élan :  
👉 <https://elan.caf.fr/aides>

**Calendrier**

- Ouverture des candidatures : **12 janvier 2026**
- Date limite de dépôt : **10 mars 2026**

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Cordialement,

Ingrid POTTIER

Coordinatrice parentalité

